

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ARLES
COMMUNE DE MOLLEGES

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 22
Représentés	: 00
Votes pour	: 22
Votes contre	: 00
Abstentions	: 00

Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de convocation : 25 septembre 2026

Objet : Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS – Parcelle AK 85

N°2026-10-01-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le premier octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Corinne CHABAUD, Maire. Monsieur Benoit FABRE a été élu secrétaire de séance.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Sandrine DESSAUD

Le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de servitude proposé par Enedis concernant l'implantation d'ouvrages électriques souterrains sur la parcelle communale cadastrée section AK n° 85, située « Les Coquillades » à Mollégès ;

Considérant que cette convention a pour objet d'autoriser Enedis à implanter, exploiter, entretenir, réparer, remplacer et rénover les ouvrages électriques sur ladite parcelle ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 :

D'approuver les termes de la convention de servitude à conclure avec Enedis concernant la parcelle communale cadastrée section AK n° 85.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Délibéré en séance les jours mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents.

A Mollégès, le 1^{er} octobre 2026

Corinne CHABAUD

Maire de Mollégès

